

Département
de l'AUDE

Arrondissement
de NARBONNE

Commune
de NARBONNE

Le 24 septembre 2015, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, par convocation en date du 17 Septembre 2015

Sous la présidence de M. Didier MOULY

Présents :

M. Didier MOULY, M. Bertrand MALQUIER, Mme Emma BELLOTTI-LASCOMBES, Mme Nathalie GRANIER, Mme Marie-Noëlle GARBAY, Mme Sylvie ALAUX, Mme Yamina ABED, M. Eric PARRA, M. Yves PENET, M. Jacques PAIRO, M. Alain VICO, M. Guy CLERGUE, M. Robert DEJEAN, M. Jean-Claude JULES, M. Jean-Pierre COURREGES, M. Serge FUSTER, Mme Dominique MARTIN-LAVAL, M. Xavier BELART, M. Jean-Michel ALVAREZ, Mme Sandrine MONTAGNE, Mme Gaëlle PAVAN, M. Vincenzo GIARDINA, Mme Caroline OLIVAS-GUISSET, M. Jean-Marie ORRIT, Mme Ophélie LE BERRE, M. Jacques BASCOU, Mme Héléne SANDRAGNÉ, M. Tristan LAMY, Mme Catherine BOSSIS, M. Nicolas SAINTE-CLUQUE, M. Jacques ADRADOS, M. Marc ORTIZ, Mme Sabine PEYROUZEL, Mme Corinne AMOROS

Absents ayant donné procuration :

Mme Evelyne RAPINAT, M. Jean-Paul CESAR, Mme Isabelle FILLON, Mme Zohra TEGGOUR, Mme Agnès PUYBAREAU, Mme Rabiye MONTÖR, Mme Cyrielle BOUISSET, Mme Isabelle HERPE

Absents :

Mme Sabine FLAUTRE, Mme Julie RIPERT, M. Jean-Marc PEREA

Secrétaire de séance élu selon l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales : M. Jean-Pierre COURREGES

**OBJET : COMMANDE PUBLIQUE - CONSTRUCTION D'UNE SALLE
MULTIMODALE – PROCÉDURE DE CONCEPTION-RÉALISATION –
DÉSIGNATION DES MEMBRES DU JURY**

M. Didier MOULY expose :

La commune de Narbonne s'est fixée comme priorité d'offrir aux narbonnais un équipement permettant de répondre à plusieurs usages, notamment sportifs, culturels et événementiels.

Le projet consiste en la création d'une salle multimodale située en un point stratégique du territoire, à l'entrée Est de la commune, à proximité immédiate du Parc des sports et de l'amitié ainsi que du Parc des expositions.

Cet équipement est un projet attendu par les narbonnais et s'intègre sur un site identifié d'une part comme l'une des entrées de la commune et d'autre part comme un lieu de vie de plein air.

A la suite des études préalables, un scénario planifié en 2 phases de travaux a été retenu.

La première phase intègre la grande salle principale qui disposera d'une jauge modulable de 1.500 à 2.000 places assises en configuration « Arènes » jusqu'à 5.000 places assises et debout en configuration « Zénith ».

Il s'agit d'une salle multifonctions : sports, spectacles, concerts, conventions, événements économiques type foires, expositions ou salons.

Des annexes fonctionnelles et logistiques seront nécessaires à son fonctionnement afin de permettre l'accueil du public, des sportifs, des professionnels, des artistes, des gestionnaires, ainsi que la création de locaux de stockage et techniques.

Une deuxième phase prévoit la création d'une salle secondaire disposant d'un plateau omnisports 44 mètres sur 24 mètres avec une capacité de 100 places assises en gradins fixes en configuration « handball ».

Cette salle servira de salle d'entraînement et d'échauffement pour certaines manifestations sportives mais pourra également accueillir les associations sportives ou scolaires. Cet espace pourra également accueillir des salons ou expositions limités à cette salle ou en complément de la salle principale.

Des annexes fonctionnelles et logistiques seront également prévues pour cette salle.

Le présent projet comprend outre la construction de la salle multimodale, la réalisation de l'ensemble des espaces extérieurs dédiés, à savoir le parvis, les aires de services, de stationnement des organisateurs, médias, partenaires VIP, équipes, gestionnaires, sportifs, artistes, traiteurs, logistique maintenance, voie échelle pompiers.

La commune portera une attention particulière sur :

- la valorisation du caractère paysager et urbain du site ;
- la fonctionnalité afin de répondre aux différents usages et d'optimiser son exploitation avec la minimisation des coûts de fonctionnement associés aux performances techniques et environnementales ;
- un concept d'équipement permettant un confort optimum aussi bien en configuration sport qu'en configuration spectacle ;
- la lisibilité et la visibilité de l'architecture de l'édifice avec son intégration dans le site, sa symbolique et son architecture intérieure ;
- l'économie globale contrainte avec le coût objectif des travaux et les coûts d'exploitation.

Le concept de la salle multimodale prendra pour base un plateau technique de 44 mètres sur 27 mètres entouré d'une première couronne d'environ 1.500 places assises formant une arène. Une deuxième couronne d'environ 1.500 places assises concentrée sur un des grands cotés de la salle correspondra à ce qu'on appelle la tribune d'honneur dans les enceintes sportives.

En configuration spectacle, l'espace scénique sera situé sur le grand côté face à la deuxième couronne reproduisant ainsi le rapport frontal scène / public des zéniths.

Concernant les spectacles, la jauge maximale sera de 5.000 spectateurs assis-debout et 3.600 spectateurs tout assis.

Des motifs d'ordre technique liés à la complexité des process d'activités, d'organisation et d'enchaînement des manifestations nécessitent d'associer l'entrepreneur aux études de l'ouvrage.

Dans le cadre de la procédure de marché public de conception-réalisation qui permettra de construire cet équipement, un jury doit être constitué dans les conditions fixées par le I de l'article 24 du Code des marchés publics.

Il est composé du maire ou son représentant et de 5 membres du conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires. L'élection des membres titulaires et suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

Le jury est complété par des maîtres d'œuvre compétents au regard de l'ouvrage à concevoir et de la nature des prestations à fournir pour sa conception. Ils représentent au moins un tiers du jury et sont désignés par le pouvoir adjudicateur.

Ce jury dresse dans un premier temps le procès verbal d'examen des candidatures et formule un avis motivé sur la liste des candidats à retenir et après réception des offres, un procès verbal d'examen des prestations et d'audition des candidats et formulera un avis motivé.

Le marché sera attribué par la Commission d'Appel d'Offres au vu de l'avis du jury.

Vu l'avis de la Commission des Affaires générales, je vous propose :

- de désigner à la proportionnelle au plus fort reste les membres du conseil municipal ainsi que leurs suppléants à siéger au sein du jury.

A l'issue du vote sont désignés comme membre du jury:

- Bertrand MALQUIER titulaire 33 voix
- Nathalie GRANIER titulaire 33 voix
- Yves PENET titulaire 33 voix
- Jacques PAIRO titulaire 33 voix
- Marc ORTIZ titulaire 9 voix
- Guy CLERGUE suppléant 33 voix
- Cyrielle BOUISSET suppléante 33 voix

- Caroline OLIVAS-GUISSET suppléante 33 voix
- Serge FUSTER suppléant 33 voix
- Jacques ADRADOS suppléant 9 voix

« Acte certifié exécutoire par
publication le 7 9 SEP 2015
Réception par la sous-préfecture
de Narbonne le 9 9 SEP 2015
(si transmission prévue par les textes)
Pour le Maire de Narbonne
et par délégation,
Isabelle ABET,
Directrice des Affaires Générales »



M. Le Maire

Didier Mouly
Me Didier MOULY